

## KINGDOM OF BELGIUM



Statement of Belgium on the consideration of the implementation of the International Tracing Instrument

### **Eighth Biennial Meeting of States to Consider the Implementation of the UN Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects**

New York, 27 June-01 July 2022

---

Merci M le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection.

La Belgique se joint à l'intervention prononcée par l'Union européenne. Mon intervention portera donc sur certains accents nationaux.

La Belgique estime qu'il est urgent d'adapter le Programme d'Action et surtout l'Instrument International de Traçage (ITI) aux évolutions technologiques dans le domaine de la conception des ALPC, particulièrement au développement et à la multiplication des armes modulaires et des armes en polymère ainsi qu'à l'apparition des armes imprimées en 3D.

Il est de notre responsabilité commune d'être attentifs à ces développements et de veiller à ce que nos meilleurs instruments restent efficaces et pertinents. La BMS7 a mandaté cette réunion de considérer la mise en place d'un groupe d'experts techniques à composition non limitée. Nous appelons donc cette assemblée à recommander la mise en place de ce groupe le plus rapidement possible et la Belgique se tient prête à en discuter les modalités pratiques. Le texte actuel du document final mentionne toutefois que la mise en place de ce groupe serait adoptée par consensus. Ceci n'est pas acceptable pour notre délégation vu que cela constituerait une révision des règles de procédure très claires concernant la prise de décision qui encadrent notre travail.

La Belgique a également longuement insisté ces dernières années sur la question du traçage des ALPC en situation de conflit ou de post-conflit et sur le rôle que les missions de maintien de la paix peuvent jouer à ce niveau. En effet, dans les zones de conflit, les capacités d'enquêtes traditionnelles des forces de l'ordre font souvent défaut. Les missions de paix des Nations Unies peuvent intervenir si elles bénéficient du mandat et de la capacité technique d'enregistrer et de soutenir les efforts de traçage de toutes les armes récupérées ou saisies au cours de leurs opérations.

Ma délégation est donc satisfaite de l'inclusion de cette thématique du traçage en situation de conflit dans le draft actuel.

Je vous remercie.